

# MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE ARCHITECTURE RENOVATION

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

---

*Communauté de communes  
Causse Aigoual Cévennes - Terres Solidaires*

*Réhabilitation et remise aux normes  
des bâtiments de la station de Prat Peyrot*

---



Remise des offres :

Date limite de réception : **15/11/2024**

Heure limite de réception : **12 h 00**

## SOMMAIRE

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION .....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type de contrat .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	4
2.3 - Variantes .....	4
3. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT .....	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	4
4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	4
5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
5.1 - Documents à produire .....	5
6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....	7
6.1 - Transmission sous support papier .....	7
6.2 - Transmission électronique.....	7
7. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	8
7.1 - Sélection des candidatures .....	8
7.2 - Attribution des marchés .....	9
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	10
8. Visite sur site .....	10
9. Renseignements complémentaires .....	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
9.2 - Procédures de recours .....	11

## 1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 1.1 - Objet

La présente consultation est organisée en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relative à la Réhabilitation et remise aux normes des bâtiments de la station de Prat Peyrot, à savoir :

- Le bâtiment demi-lune
- L'accueil
- Le chalet rond

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type de contrat

Le marché à tranches est passé en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont divisées en 3 tranches comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Missions	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2
AVP	TF	TF	TF
PRO	TF	TO 1	TO 2
ACT	TF	TO 1	TO 2
VISA	TF	TO 1	TO 2
DET	TF	TO 1	TO 2
AOR	TF	TO 1	TO 2
OPC	TF	TO 1	TO 2

TF : Tranche Ferme comprenant le bâtiment demi-lune et la consolidation des deux autres bâtiments « accueil » et « chalet rond » : voir description dans le programme pages 12 et 13.

TO 1 : Tranche Optionnelle 1 comprenant la mise aux normes du bâtiment accueil et le rétablissement du bâtiment demi-lune dans sa configuration d'origine : voir description dans le programme page 14

TO 2 : Tranche Optionnelle 2 comprenant la mise aux normes du chalet rond : voir description dans le programme page 14

## 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

En cas de présentation de l'offre sous la forme d'un groupement conjoint, et conformément à l'article R2142-20 du Code de la Commande publique, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à exécuter.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

Le projet sera financé sur les fonds propres de la Communauté de communes, en fonction des cofinancements obtenus.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses particulières (CCTP)
- Le mémoire technique cadre justificatif
- Programme
- Récépissé de visite obligatoire

- Autres documents techniques annexes
  - Relevés topographiques
  - Diagnostic amiante
  - Etude de sol
  - Rapport de visite SPANC
  - Audit énergétique
  - Diagnostic structure

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **5.1 - Documents à produire**

---

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L2141-1 et suivants et R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique :**
  - Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
    - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
    - Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants (DC1)
    - Les documents relatifs à la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)
    - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 et suivants et qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
  - Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
  - Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit :**

- **les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr),
- le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

➤ **Pièces de l'offre :**

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le mémoire technique cadre justificatif joint renseigné

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission sous support papier

---

Non autorisée

### 6.2 - Transmission électronique

---

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches-publics.info/>.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée (excepté l'éventuelle copie de sauvegarde).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Le format de fichier utilisé pour les archives sera compatible et lisible avec le logiciel gratuit 7-zip version 9.20 (x64)
- -Le format de fichier utilisé pour les documents PDF sera compatible et lisible avec le logiciel gratuit Adobe Acrobat Reader version 11.0.0.9 (x86)
- -Le format de fichier utilisé pour les documents bureautiques (texte, tableur, présentation) sera compatible et lisible avec le logiciel gratuit Libre Office version 4.3.2 (x86) ou Microsoft Office 2003 Standard Edition SP3 32 bits
- -Le format de fichier utilisé pour les images sera compatible et lisible avec le logiciel gratuit Fastone Image Viewer version 5.3 (x86)
- -Le format de fichier utilisé pour les vidéos sera compatible et lisible avec le logiciel gratuit VLC Media Player version 2.1.5 (x64)
- -Le format de fichier utilisé pour les documents techniques et plans sera compatible et lisible avec les logiciels gratuits Autodesk DWG TrueView (lecture fichier autocad DWG et DXF) version 2015 (x64) et Autodesk Design Review package (lecture fichier autocad DWF) version 2013 (x86).

Pour tout autre format de fichier, les documents seront remis au format PDF, compatible et lisible avec l'outil listé ci-dessus.

A défaut, les documents transmis ne seront pas acceptés et l'offre sera évincée.

Les polices de caractère utilisées dans les documents devront être libres de droit et livrées avec les documents.

La Communauté de communes ne disposant pas de signature électronique, celle-ci n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. L'acte d'engagement du candidat retenu sera rematérialisé pour procéder à la signature manuscrite du marché. La date de signature sera la date de dépôt de l'offre sur le profil acheteur.

## **7. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **7.1 - Sélection des candidatures**

---

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.



## 7.2 - Attribution des marchés

---

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 et R2152-1 du Code de la Commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

La note finale sera calculée comme suit :

$$\text{Note finale} = \text{Note de la valeur technique} \times 60\% + \text{Note du prix} \times 40\%$$

**1- la valeur technique de l'offre**, notée sur 20 points, sera jugée sur la base du mémoire technique cadre renseigné.

### Critères de notation

Critère	Notation	
<b>1. <u>Organisation et Moyen</u></b>	25	
1.1. Composition de l'équipe		/15
1.2. Organisation de la cellule projet en lien avec la maîtrise d'ouvrage		/7
1.3. Moyens matériels et logiciels affectés à la mission		/3
<b>2. <u>Réponse aux besoins</u></b>	20	
2.1. Perception des objectifs de l'opération		/5
2.2. Méthodologie proposée pour répondre aux attentes et besoins du maître d'ouvrage		/10
2.3. Décomposition du temps passé et du prix par élément de mission		/5
<b>3. <u>Fréquence des visites et réunions par éléments de mission</u></b>	25	
3.1. En phase étude		/10
3.2. En phase travaux		/15

<b>4. Références</b> 4.1. Principales références du Maître d'œuvre 4.2. Principales références pour des réalisations de même nature (maximum 5) 4.3. Références des personnes affectées à la mission pour des réalisations de même nature	15	/5 /7 /3
<b>5. Démarche qualité et environnementales</b> 5.1. Démarche qualité mise en œuvre pour le projet 5.2. Approche éco-responsable dans la conception et la réalisation du projet	15	/5 /10
<b>TOTAL</b>		<b>/100</b>

### Evaluation des réponses

Qualité de la réponse	Note /5	Note /10	Note /15
Absence de réponse ou réponse trop longue	0	0	0
Insuffisant	1	2	3
Passable	2	4	6
Bon	3	6	9
Très bon	4	8	12
Excellent	5	10	15

**2- Le prix des prestations**, noté sur 20 points sera jugé au vu du montant proposé dans l'acte d'engagement selon la formule suivante :

$$\text{Note du prix} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre analysée}} \times 20$$

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent en application de l'article L113-3 du Code des relations entre le public et l'administration, une attestation sur l'honneur de l'exactitude des informations communiquées dans sa candidature. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8. Visite sur site**

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- Elles auront lieu le **29 octobre 2024**, à **10h**.
- Le lieu de rendez-vous est fixé sur site : Station de Prat-Peyrot – 30570 VAL D'AIGOUAL.

Les visites seront collectives.

Les candidats devront prendre rendez-vous par mail à l'adresse [c.graffouillere@cac-ts.com](mailto:c.graffouillere@cac-ts.com) ou par téléphone au 04.67.82.17.75.

Un récépissé de visite sera remis aux candidats.

Le but de cette visite est de permettre de répondre sans ambiguïté à la consultation. L'ensemble des candidats ne pourra se prévaloir de modifications de leurs offres pour méconnaissance des lieux.

Attention, cette visite ne constitue pas une réunion de dialogue.

## **9. Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

---

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-publics.info>.

Cette demande devra parvenir à la Communauté de communes 6 jours avant la date limite de réception des offres.

### **9.2 - Procédures de recours**

---

#### **Le tribunal territorialement compétent est Tribunal Administratif de Nîmes**

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

**Tribunal Administratif de Nîmes**  
**16 avenue Feuchères**  
**CS 88010**  
**30941 NIMES CEDEX 9**  
**Courriel : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)**